

Olivier GRIER
Expert-Comptable

Immeuble Californie - allée Rosa Luxembourg
BP 80208 ERAGNY
95614 CERGY PONTOISE CEDEX
tél : 01 30 32 37 74
fax : 01 30 32 67 77

3-5 allée Jordaens
95100 ARGENTEUIL
tél : 01 34 11 29 40
fax : 01 34 11 29 78

www.cogep.fr
ogrier@cogep.fr

Eragny, le 6 septembre 2019

DEVIS

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en envisageant de nous confier, en qualité d'expert-comptable, une mission de présentation des comptes annuels, de votre entreprise.

I) Notre mission

La mission que vous envisagez de nous confier sera effectuée dans le respect des dispositions du Code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable et des dispositions de la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes et des textes légaux et réglementaires applicables aux professionnels de l'expertise comptable que nous sommes tenus de respecter.

Nos relations contractuelles seront régies tant par les termes d'une Lettre de mission que par les Conditions Générales d'Intervention. À cet effet, nous nous permettons de rappeler les points suivants :

- La mission de présentation des comptes ne constitue ni un audit ni un examen limité des comptes de votre entreprise ;
- Ils ne comportent ni le contrôle de la matérialité des opérations ni le contrôle des inventaires physiques des actifs de votre entreprise à la clôture de l'exercice comptable (stocks, immobilisations, espèces en caisse notamment) ;
- Ils n'ont pas pour objectif de déceler les fraudes ou les actes illégaux pouvant ou ayant existé dans votre entreprise. Toutefois, nous vous en informerions si nous étions conduits à en avoir connaissance.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que conformément à l'article L 123-14 du Code de commerce, les comptes annuels doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de votre entité. Vous restez ainsi responsables à l'égard des tiers de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'exactitude des informations comptables et financières concourant à la présentation des comptes ainsi que des procédures de contrôle interne concourant à l'élaboration de ces comptes. Cela implique notamment le respect des règles applicables à la tenue d'une comptabilité en France et du référentiel comptable applicable à votre secteur d'activité.

Nous comptons sur votre entière coopération afin qu'il soit mis à notre disposition dans un délai raisonnable tous les documents et autres informations nécessaires qui nous permettront de mener à bien notre mission.

Dans le cadre de cette mission, votre expert-comptable, assisté de ses collaborateurs, apportera personnellement son concours en suivant attentivement votre entreprise.

1) **Durée de la mission**

Notre mission prendra effet à la date de signature de la Lettre de mission. Elle portera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette Lettre de mission restera en vigueur pour les exercices futurs, sauf en cas de résiliation, de modification ou de suspension de notre mission selon les modalités décrites dans les Conditions Générales d'Intervention.

2) **Nature et limite de la mission**

Notre mission consiste à exprimer une opinion sur la cohérence et la vraisemblance des comptes de votre entité. Cette mission n'a pas pour objectif de déceler des actes illégaux ou autres irrégularités pouvant ou ayant eu lieu dans votre entité.

Nous vous précisons que nous sommes juridiquement redevables d'une simple obligation de moyens. Par conséquent, la vérification des écritures et leur rapprochement avec les pièces justificatives sont effectués par notre cabinet uniquement par épreuves, et ne portent donc pas sur l'appréciation de la légalité et de la fiabilité des documents présentés.

3) **Modalités relationnelles**

Nos relations seront réglées sur le plan juridique tant par les termes de cette lettre que par les conditions générales établies par notre profession ainsi que par un tableau de répartition des obligations respectives entre votre entité et notre cabinet afin de réaliser cette mission dans des conditions optimales.

Tout aménagement devant éventuellement être apporté aux missions définies ci-dessus sera préalablement arrêté d'un commun accord et fera l'objet d'un avenant à la présente Lettre de mission.

4) **Obligations d'identification**

Dans le cadre des obligations qui nous incombent en application des dispositions du Code monétaire et financier relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, nous vous informons qu'à la date de la présente, les informations et les documents requis en matière d'identification et relatés au paragraphe 6 des conditions

générales jointes à la présente ne nous sont pas parvenus et que leur obtention est une condition suspensive pour la mise en œuvre de la mission que vous souhaitez nous confier.

5) Honoraires

Nos honoraires sont calculés sur une approximation de la base des temps passés par notre cabinet. Les taux horaires appliqués varient en fonction de la mission confiée, de l'expérience et des compétences requises des intervenants sur la mission.

Ils s'élèveront à 990 € HT / an.

Ils sont payables par prélèvement automatique sur votre compte bancaire le 20 du mois suivant l'échéance. A cet effet, nous vous demandons de nous transmettre votre RIB ; un mandat SEPA vous sera transmis pour signature.

Ils sont révisables annuellement. Les travaux supplémentaires générés par la modification de la législation sont susceptibles d'entraîner une facturation additionnelle.

Tout dépassement d'honoraires fera l'objet d'un accord complémentaire.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur, à nos sentiments dévoués.

Olivier GRIER
L'Expert-comptable



NATURE DES OBLIGATIONS RESPECTIVES

REPARTITION DES TRAVAUX

Cabinet

Client

Autres

INTERVENTIONS EN MATIERE COMPTABLE (TENUE ET REVISION)

| | | | |
|--|---|--|--|
| Elaboration et mise à jour du plan comptable | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Classement des pièces comptables, numérotation et vérification | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Enregistrement de la comptabilité en : . Comptabilité de trésorerie | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Etablissement des états de rapprochements bancaires | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Caisse : . Tenue des documents préparatoires . Saisie des opérations de caisse | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Tenue du fichier des immobilisations et amortissements | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Stocks : . Inventaire physique . Valorisation des stocks | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Justification des comptes clients et fournisseurs | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Contrôles par sondages de pièces justificatives | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Justification des soldes et contrôles de cohérence des principaux comptes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Présentation des comptes annuels | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Documents comptables (journal centralisateur (JC), journaux (J), grands livres (GL), balances (B)) : . Edition . Archivage | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

NATURE DES OBLIGATIONS RESPECTIVES

REPARTITION DES TRAVAUX

Cabinet

Client

Autres

INTERVENTIONS EN MATIERE FISCALE

Etablissement des déclarations de résultat de fin d'exercice

| | | |
|---|--|--|
| X | | |
|---|--|--|

Etablissement des autres déclarations fiscales :

. DAS2

| | | |
|---|--|--|
| X | | |
|---|--|--|

. CVAE/CFE

| | | |
|---|--|--|
| X | | |
|---|--|--|

Etablissement des déclarations d'échanges de biens et de services

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

A Eragny sur Oise, le 6 septembre 2019